

SIEGE SOCIAL

Chafour 21

4845 JALHAY

☎ : 0497/36 28 86

E-mail : atbenelux@skynet.be

www.lesamisdestractionet2cv-benelux.be

Belfius BE35 0689 3730 2337



A.S.B.L. 455 227 433

Arrondissement judiciaire de
Verviers

Membre de la BEHVA
N°106



1995-2020

Bulletin d'adhésion 2023

1^{ère} adhésion

Renouvellement

A compléter en **majuscules imprimées** svp :

NOM : PRENOM :
Lieu et date de naissance :
Rue : N° bte
Code Postal : Localité :
Tél. : / Mobile : / E-mail₁ :

j'autorise je n'autorise pas l'ASBL à communiquer mes coordonnées à d'autres membres du club.

VEHICULE - TYPE CARROSSERIE	USINE DE CONSTRUCTION	ANNEE DE CONSTRUCTION	N° DE SERIE TYPE FRANÇAIS	N° DE CHASSIS TYPE BELGE	COULEUR
1.....
2.....
3.....

POUR LES VOITURES DE 1952 PRECISEZ, S.V.P., MALLE PLATE OU BOMBEE

Votre véhicule est :

Immatriculé comme ancêtre

En cours de restauration

Immatriculé normalement

Je suis à la recherche d'un véhicule

Je suis également affilié au(x) club(s) membre(s) de la BEHVA :

Nom du club affilié auprès BEHVA	Votre n° de carte de membre BEHVA
1.....
2.....
3.....

La cotisation 2023 est fixée à 45 €

Drôit à l'oubli : Nous nous engageons à ne communiquer vos données à aucun partenaire, sponsor ou qui que ce soit en dehors de la BEHVA. Notre site lui-même ne vous demande aucune coordonnée pour y accéder et si cookies il y a, vous pouvez les gérer vous-même sur votre PC. Par contre, vos données personnelles et photos ne seront supprimées de nos bases et sites qu'à votre demande. Vos coordonnées seront conservées au minimum pour le temps de l'exécution du contrat qui nous lie et en fonction des obligations légales des A.S.B.L. Merci. (Après une dizaine d'années, nous détruisons ou effaçons nos archives) Merci.

Mode de paiement :

- **Virement** au compte N° **BE35 0689 3730 2337** l'adresse du Siège social (Préciser dans communication : adhésion an 2023) -
- **Liquide** - Nom de l'encaisseur :
- **G-Phone ou tout autre système** (Préciser dans communication : adhésion an 2023)

Je déclare avoir reçu le règlement d'ordre intérieur et les informations RGPD, en avoir pris connaissance et en accepter les clauses.

Pour pouvoir bénéficier des avantages de la BEHVA et assurance, dans le cas d'un renouvellement, le bulletin d'adhésion ainsi que le paiement doivent nous parvenir au plus tard pour le 31 janvier 2023.

Fait à le

Signature, précédée de « lu et approuvé » :

1 Etes-vous d'accord de recevoir le courrier par mail ? Oui Non (réponse importante)
Si vous avez répondu oui et que vous ne recevez rien, contactez-nous s.v.p.